

## Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 29-2013 « Installation de caméras de vidéosurveillance ».

La commission s'est réunie le lundi 11 février 2013 à l'Hôtel-de-Ville. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Ellen-Mary Dreier, Victoria Ravaoli-Thibaud, Byron Allauca, Roland Divorne, Rolf Kung, Alberto Mocchi, Michele Scala et Pascal Golay, président rapporteur.

La municipalité était représentée par Mme Marianne Huguenin, syndique, M. Olivier Golaz, municipal sécurité publique, M. Jean-Daniel Levrat, secrétaire municipal ainsi que M. Nicolas Servageon en tant qu'adjoint au secrétaire municipal.

\* \* \* \* \*

Historiquement ce préavis fait suite à l'initiative d'avril 2010 « *Pour renforcer la sécurité à Renens* », acceptée en votation le 19 juin 2011. Cette initiative réclamait « *que la Municipalité de Renens prenne des mesures permettant d'augmenter la sécurité des habitants et des commerces en installant des caméras de vidéosurveillance, sur la Place de la Gare et à proximité des endroits sensibles, et qu'elle dispose du crédit nécessaire à cet investissement et à son exploitation.* »

Les complications administratives, règlements et lois sont légions pour l'encadrement des caméras de vidéosurveillance, notamment pour celles proches des gares. Il a donc fallu travailler avec des partenaires externes, principalement les CFF.

Il faut savoir qu'il n'est pas autorisé de filmer non seulement le territoire de la gare, mais également le transit (les personnes doivent être floutées) ce qui rend inopérant le principe de vidéosurveillance. Le passage par les CFF était donc rendu obligatoire.

Il a donc été convenu que ces caméras seront louées au CFF qui resteront propriétaires du matériel, en assureront la maintenance ainsi que la gestion des données pour une période renouvelable de 10 ans.

Ces caméras, au nombre de quatre, permettront de sécuriser non seulement la place, mais également les zones proches comme les commerces, l'arrêt du M1 et le hangar à vélos.

Dans l'avenir et suite aux nombreux travaux qui toucheront le secteur de la gare, ces caméras pourront être redistribuées selon les besoins.

En plus de ces caméras fixes, la commune se portera acquéreur d'un dispositif mobile de 3 caméras permettant de couvrir, au besoin et ponctuellement, des sites spécifiques tels que bâtiments communaux, écoles ou chantiers.

Le montant de CHF 142'000.- sur 10 ans pour 4 caméras semble au premier abord élevé par rapport au CHF 31'000.- pour les 3 caméras mobiles, mais il ne s'agit pas là du même matériel et le montant des caméras fixes comprend également la maintenance sur les 10 ans ainsi que le stockage des images pendant 72 heures à la centrale CFF de Lucerne. Le montant est comparable à ce qui a été fait dans d'autres villes, comme par exemple Yverdon.

À la question « Pourquoi PolOuest ne prend pas en charge les frais liés à ce préavis ? » il est répondu que cette demande est et doit rester communale. PolOuest, entité intercommunale n'est pas apte à y répondre.

À la question « La durée de location est-elle fixe » il est répondu oui. Cette durée a été définie pour une question de rentabilité des investissements. Cette période peut être renouvelable selon les besoins.

**La commission estime que ce préavis répond à la demande de l'initiative et en approuve les conclusions par sept oui et une abstention.**

Annexe :

#### **Questions de la commission des finances :**

*Pourquoi les caméras sont-elles sur le territoire des CFF ? N'aurait-il pas été plus économique de placer des caméras sur notre territoire, au sud de la place par exemple ?*

- Clairement non. Même filmé depuis le sud, toutes les personnes se dirigeant vers la gare auraient du être floutées. L'intérêt de surveillance aurait été perdu. D'autre part, filmer en direction du sud n'aurait aucun intérêt autre que le trafic.

*En cas de réparations ou de casses, qui paie ?*

- Très clairement les CFF, le matériel est en location.

*Sera-t-il possible d'adapter le faisceau des caméras à l'avenir et si oui, qui paiera.*

- Oui, c'est prévu et à la charge des CFF. Notamment dans le cadre des changements urbanistiques de la place.

## CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 29-2013 de la Municipalité du 14 janvier 2013,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE la location de caméras aux CFF à la Gare de Renens pour une durée de 10 ans.

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2013 pour la location de 4 caméras à la Gare de Renens d'un montant de Fr. 14'200. — TTC à imputer au compte no 6100.3163 "Corps de police, location équipement" et pour l'achat, de 3 caméras y compris les frais d'installation et autres frais pour un chantier "site mobile" d'un montant de Fr. 31'000. — TTC à imputer au compte no 3003.3116 "Direction Bâtiments et Environnement."

---

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 janvier 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

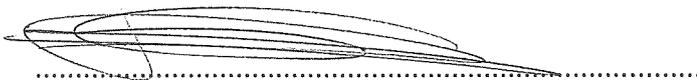
Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S)

Jean-Daniel LEYVRAZ

**Commission :**

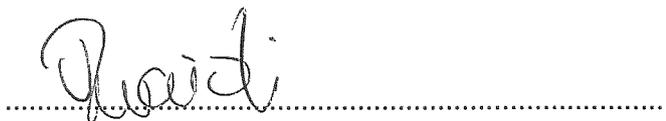
Pascal Golay (président rapporteur) :

A large, stylized signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, positioned above a dotted line.

Ellen-Mary Dreier

A cursive signature in black ink, appearing to read 'E. Dreier', positioned above a dotted line.

Victoria Ravaoli-Thibaud

A cursive signature in black ink, appearing to read 'Victoria', positioned above a dotted line.

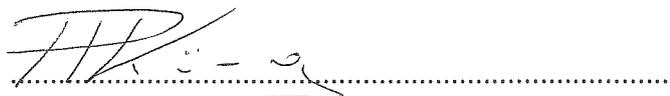
Byron Allauca

A cursive signature in black ink, appearing to read 'Byron', positioned above a dotted line.

Roland Divorve

A cursive signature in black ink, appearing to read 'Roland', positioned above a dotted line.

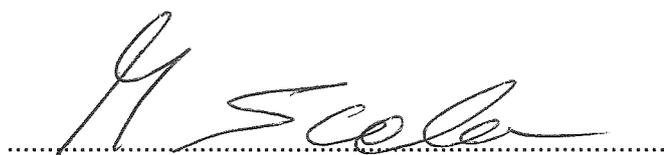
Rolf Kung

A cursive signature in black ink, appearing to read 'R. Kung', positioned above a dotted line.

Alberto Mocchi

A dotted line representing a signature, positioned below the name.

Michele Scala

A cursive signature in black ink, appearing to read 'M. Scala', positioned above a dotted line.